

D.I.C.R.I.M

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Votre sécurité est une préoccupation de la municipalité, ce présent document :



-vous informe des risques majeurs sur la commune,

-vous guide pour mettre en œuvre les consignes et adopter les bons réflexes.

RISQUE INONDATION

Saint Georges sur Cher peut être confrontée aux inondations compte tenu de la proximité du Cher (rive sud), en particulier au village du Port. (Inondations en 1983, 2001, 2003).

Les crues du Cher peuvent être importantes et durer plusieurs jours, mais elles sont progressives et annoncées plusieurs jours à l'avance.

La commune est traversée du sud au nord par les ruisseaux de Chezelle à l'ouest et de Senelle à l'est qui peuvent monter pour quelques heures à l'occasion d'orages, ainsi que le Merderon.

Compte-tenu des risques, un plan de prévention des risques d'inondations (PPRI) a été approuvé en octobre 2000, pour le Cher.



Il vise à éviter un accroissement des dommages dans le futur et fixe des règles d'urbanisme, d'aménagement et de construction dans cette zone.

Le PPRI est consultable en Mairie.

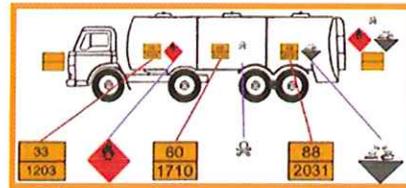
Mairie de Saint Georges sur Cher
02 54 32 30 19



RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le risque de matières toxiques, explosives ou polluantes serait consécutif à un accident. **Dans la commune, ce transport se fait principalement par la départementale 976 et l'autoroute A 85.**

Ce transport est donc régi par l'accord européen ADR, Tout véhicule doit être signalé à l'aide de panneau avec un code danger et matière.



RISQUE SISMIQUE



Un séisme ou tremblement de terre se traduit par des vibrations du sol.

Depuis 2011, La France est couverte par un nouveau zonage sismique. **La commune se trouve désormais en zone de sismicité 2 avec un aléa faible.**

RISQUE NUCLEAIRE

Les centrales nucléaires d'électricité peuvent présenter en cas d'accident des risques d'irradiation et de contamination. **Les centrales les plus proches sont celles de Chinon (72 kms) et de Saint Laurent Nouan (55 kms).**

Nous ne sommes a priori pas concernés mais les nuages toxiques ne connaissent pas les limites territoriales.



RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Le mouvement de terrain est un déplacement du sous sol et se traduit par des glissements de terrain, l'effondrement au dessus de cavités, ou par des coulées de boues lors de fortes pluies et par le retrait-gonflement des argiles.

La commune est partiellement concernée par le risque de retrait-gonflement des argiles, cet aléa est de faible à moyen.

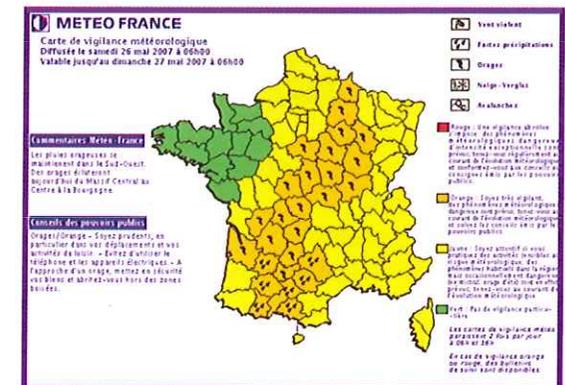


Quelques cavités souterraines de faible volume sont répertoriées sur la commune, la seule significative est la rivière souterraine de Parçay.

RISQUE METEOROLOGIQUE

Orage, fortes précipitations, vent violent, canicule, neige/verglas sont des phénomènes qui peuvent évoluer dangereusement (sécheresse de 1976, tempête de décembre 1999 ou canicule de 2003).

Une vigilance météorologique (verte à rouge selon le risque de nul à très élevé) est émise par Météo France et quelques consignes de sécurité et du bon sens permettent à chacun de se protéger et réduire les effets.



LES BONS REFLEXES A ADOPTER

EN CAS D'INONDATION

- Fermer les portes, fenêtres et aérations,
- Mettre à l'abri vos biens (meubles, papiers...),
- Couper le gaz et l'électricité,
- Se réfugier sur un point haut, signaler sa présence,
- Attendre l'ordre des autorités pour revenir sur les lieux,
- Evacuer l'eau, aérer, chauffer et désinfecter.

EN CAS D'ACCIDENT LIÉ AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

Si vous êtes témoin d'un accident de TMD :

- Protéger, baliser pour éviter un sur-accident,
- Faire éloigner les personnes et ne pas fumer,
- Appeler les secours (18 ou 112) en donnant des explications précises (lieu, personnes blessées),

En cas de fuite :

- Vous serez averti par la sirène,
- N'avoir aucun contact avec le produit,
- Quitter la zone d'accident,
- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche,
- Couper les compteurs d'électricité et de gaz,
- Se confiner et attendre les consignes des autorités.

EN CAS DE SEISMES

- A l'intérieur : se mettre sous un meuble ou près d'un mur.
- A l'extérieur : s'éloigner des bâtiments, ne pas rester à proximité de fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (pont, cheminée),
- En voiture, s'arrêter tout de suite,
- Attention aux répliques.

EN CAS D'ACCIDENT NUCLEAIRE

- Se protéger, s'enfermer dans un bâtiment et y rester,
- Se laver et se débarrasser de ses vêtements,
- Stopper la ventilation et le chauffage, se calfeutrer,
- Prendre des comprimés d'iode,
- Attendre les consignes des autorités (évacuation),
- Ne pas consommer de fruits, légumes et eau.

EN CAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN

- S'informer des risques potentiels en Mairie.

EN CAS D'ALERTE METEOROLOGIQUE

TEMPETE, ORAGE, FORTES PRECIPITATIONS :

- Mettre à l'abri tout objet qui peut être emporté par le vent et fermer portes et volets,
- Ne pas sortir, ne pas circuler en voiture,
- Débrancher les appareils électriques.

CANICULE :

- Personnes fragiles et isolées : se manifester auprès de la Mairie,
- Ne pas sortir entre 12h et 16h et éviter les efforts physiques, boire régulièrement,
- Fermer les portes et volets, utiliser un ventilateur.

NEIGE, GRAND FROID :

- Eviter les déplacements, déneiger devant chez soi,
- Protéger les canalisations du gel,
- Attention au chauffage d'appoint défectueux.

A RETENIR DANS TOUS LES CAS



- Limiter ses déplacements,
- Se tenir informé et respecter les consignes des autorités (radio, mairie, internet...),
- Ne pas téléphoner, seulement en cas d'urgence,
- Les enseignants s'occupent de vos enfants,
- Ne pas fumer selon les risques,
- Prévoir un équipement minimum : radio, couverture, bouteilles d'eau, vêtements, papiers personnels.



LES NUMEROS UTILES

-Sapeurs pompiers :	18 ou 112
-Gendarmerie :	17
-SAMU :	15
-Hôpital de Blois :	02 54 55 66 33
-Mairie de Saint Georges sur Cher :	02 54 32 30 19
-Météo France :	08 92 68 02 41 www.meteo.fr
-Consignes canicule :	0 800 06 66 66
-EDF/GDF :	0 810 41 41 41
-EDF Urgences :	0 810 333 041
-Centre Anti-Poison (Angers) :	02 41 48 21 21
-CHRU de Tours :	02 47 47 47 47
-Radio France Bleue Touraine :	105 Mhz
-Radio Plus FM :	93.3 Mhz
-Préfecture :	02 54 81 54 81
-Conseil Général :	02 54 58 41 41
-Surveillance des crues :	www.vigiecrues.fr

L'ALERTE

Dès la connaissance du risque, la commune vous informe par l'intermédiaire de la sirène située aux ateliers et vous alerte.

Des messages d'alerte pourront être diffusés par hauts parleurs ou affichage et précisent :

- la nature du risque,
- le danger qu'il présente pour les personnes et biens,
- les conseils et mesures à prendre.

**L'ALERTE SERAIT DONNÉE PAR LA SIRENE :
3 SIGNAUX DE 1 mn 41s ESPACÉS DE 5s DE SILENCE.**

Début de l'alerte



Fin de l'alerte



**LA FIN DE L'ALERTE EST DONNÉE PAR LA SIRENE :
1 SON CONTINU DE 30 s**

**Vous pouvez vous familiariser avec le signal au
0800 50 73 05**